

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20261409-09 Du 27 juillet 2026 FRAISSE-LA-CÔTE DEMANDE ACQUISITION PORTION VOIRIE COMMUNALE
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	09.09.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	09.09.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (13)

Absents avec pouvoir : SANTORO B (1)

Absents sans pouvoir : PITAVY A (1)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

FRAISSE-LA-CÔTE DEMANDE ACQUISITION PORTION VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande d'acquisition d'une portion de voirie communale de Mr et Mme ALVAREZ, propriétaires des parcelles C n° 1519 et 1520, 87 chemin de la pierre plantée.

Or jouxtant leur tènement immobilier, en prolongement de leur maison d'habitation, se trouve un terrain, clos de mur, qui, aujourd'hui, au regard du cadastre, se situe dans la voirie communale.

Après vérification sur le cadastre napoléonien, il apparaît que ce terrain était cadastré et portait le n° 1339. Il semblerait donc que la situation actuelle résulterait d'une erreur commise lors d'une révision du cadastre.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.



Cadastre actuel



cadastre napoléonien

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents avec 1 abstention ;

- **Autorise Mr et Mme ALVAREZ** à initier une démarche de rectification du cadastre, sur les bases du cadastre napoléonien et sous réserve qu'ils prennent en charge tous les frais incombant à ladite procédure ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tout autre document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 15 septembre 2026.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance